Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 91 1/2 12622.

ID: 085-248500563-20221213-2022CC 12 251-DE

Arrondissement: FONTENAY LE COMTE Département : VENDEE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_12_251

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

- Titulaires: 38

En exercice :

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, en session ordinaire sous

la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

Date de convocation : 7 décembre 2022

- Titulaires: 31

- Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Votants: 37

PRÉSENTS:

M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet

M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau

Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet

Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet

M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet

Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet

M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault

M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix

M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix

M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau

M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau

M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez

M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé

M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé

Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre

M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre

Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix

Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme PELLETIER Céline)
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à M. DAVID Daniel)

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. BETEAU Pascal, Déléqué de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)

EXCUSÉS:

- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET: RENOVATION DES TOBOGGANS DE L'ESPACE DE LOISIRS DU LAC DE CHASSENON - MARCHE DE TRAVAUX: AVENANT N°1 LOT N°2

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU rappelle que des travaux pour le renouvellement des toboggans aquatiques de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon ainsi que leur mise aux normes, sont en cours.

Madame RINEAU expose qu'un avenant doit être conclu avec la SAS ENKI HYDRAULIQUE, titulaire du lot n°2, « Hydraulique » du marché pour la rénovation des toboggans de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2021CC_10_221 du 19 octobre 2022, attribuant les marchés de travaux pour la rénovation des toboggans,

Considérant que le lot n°2 « démontage, terrassement, gros œuvre » du marché pour la rénovation des toboggans de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon, a été attribué à la SAS ENKI HYDRAULIQUE de Royan, Considérant qu'un avenant doit être conclu avec la société titulaire de ce lot, afin d'intégrer des prestations supplémentaires relatives au remplacement de l'alimentation électrique du local technique des toboggans (section du cable de l'alimentation électrique insuffisante), représentant une plus-value de 4 412.05 € HT, Considérant que le montant initial du marché pour ce lot 2 était de 34 070 € HT, soit 40 884 € TTC, Considérant que le montant de cet avenant n°1 s'élève à un montant de 4 412.05 € HT, soit 5 294.46 € TTC, Considérant que le nouveau montant du marché suite à cet avenant se chiffre à 38 482.05 € HT, soit 46 178.46 € TTC,

Considérant que cet avenant représente une plus-value de 12.92 %,

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté :

- D'approuver l'avenant n°1 avec la SAS ENKI HYDRAULIQUE, titulaire du lot n°2 « Hydraulique » du marché pour la rénovation des toboggans de l'espace de loisirs du lac de Chassenon.
- De l'autoriser à procéder à sa signature.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 2/1/2/2022 ====

ID: 085-248500563-20221213-2022CC_12_251-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

 Approuve l'avenant n°1 avec la SAS ENKI HYDRAULIQUE, titulaire du lot n°2 « Hydraulique » du marché pour la rénovation des toboggans de l'espace de loisirs du lac de Chassenon, tel que présenté ci-dessus.

Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature dudit avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 décembre 2022

Le Président,

Michel BC

La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

sto

ID: 085-248500563-20221213-2022CC_12_251-DE